

Le Ministre Souleymane Diarrassouba invite à une utilisation stratégique de la propriété intellectuelle contre la Covid-19

La Journée Africaine de la Technologie et de la Propriété Intellectuelle, célébrée chaque 13 septembre, se tient cette année dans un contexte particulièrement par la crise sanitaire à Covid-19. A l'occasion de l'édition 2020, 21^e du genre, placée sous le thème : "Le rôle des officines de propriété intellectuelle en Afrique dans le contexte de la Covid-19", le Ministre du Commerce et de l'Industrie, Souleymane Diarrassouba, a lu la déclaration du Gouvernement. À cet effet, il a invité à une utilisation stratégique de la propriété intellectuelle contre la pandémie.

« (...) Dans le cadre de la lutte contre la pandémie, l'OAPI a conçu une base de données de brevets d'inventions et d'informations techniques qu'elle tient à la disposition des Etats membres pour faciliter la recherche et la production de certains produits essentiels à la lutte contre la COVID-19 », a-t-il soutenu, avant de rappeler les actions du Gouvernement ivoirien en la matière.

Il s'agit notamment de la prise du décret portant modification du décret de 2016 rendant les normes d'application obligatoire, en vue de renforcer et élargir le champ des normes rendues obligatoires, pour mieux protéger les populations. Toute chose qui amène les entreprises à faire preuve de créativité et d'innovation, afin de mettre à la disposition des populations des produits de qualité permettant de contenir et de lutter efficacement contre la COVID-19

Pour faire face aux effets néfastes de la pandémie et permettre aux entreprises de s'adapter et d'innover, le Ministre Souleymane Diarrassouba a rappelé la mise en place par le Gouvernement, d'un Plan de soutien d'un montant de 1 700 milliards FCFA, soit environ 5% du PIB, pour les court et moyen termes, en cours de mise en œuvre.

"Nous encourageons les entreprises ivoiriennes à faire preuve d'innovation, aussi bien dans le domaine de la prévention que de celui du traitement de la maladie à coronavirus afin de permettre à nos populations de vaquer sereinement à leurs occupations et à l'économie ivoirienne de retrouver rapidement sa trajectoire de croissance soutenue, pour le développement économique et social de notre pays", a-t-il ajouté.

Notant que des brevets d'invention et des informations techniques du domaine de la santé détenus par les offices de la propriété intellectuelle constituent de réelles possibilités de

sortie définitive de la crise sanitaire, le Ministre du Commerce et de l'Industrie s'est satisfait de la disponibilité des offices de propriété intellectuelle à accompagner les Etats dans la mise en œuvre des flexibilités de l'Accord de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) pour l'accès aux médicaments essentiels.